Parlons Vélo! Municipales 2020 Vanves (92170)

Réponses de Boris Amoroz, au nom de la liste « Pour Vanves, l'Humain d'abord ! »

- le 10/03/2020 à 11:18 -

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1: je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Ces itinéraires permettraient aux cyclistes de trouver aisément leur chemin et de privilégier des axes particulièrement accueillants pour eux.

Un réseau cyclable cohérent passera par un schéma directeur d'aménagements cyclables, qui sera développé au niveau communal, intercommunal, département, et régional. Les axes "RER Vélo" en seront des axes structurants au niveau régional, et ceux-ci se compléteront évidemment par des axes et installations à tous les niveaux, adaptés en fonction de la granulométrie, afin que les déplacements cyclables puissent se faire à tous niveaux, du plus local au plus "régional".

Action n°2: je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Créer un itinéraire cyclable continu le long du talus SNCF pour rejoindre l'avenue de Verdun depuis le boulevard Adolphe Pinard (liaison avec Paris via la porte Brancion)

Mettre en place un itinéraire relié à celui de nos voisins malakoffiots (rond point de la Plaine, rue Ernest Laval).

Ceci correspond parfaitement à notre projet de schémas directeurs d'aménagements cyclables. Le rond-point de la Plain n'est pas en jonction avec Malakoff, mais Paris, mais les itinéraires doivent effectivement se relier avec toutes les villes alentour. La problématique du "tunnel du métro" devra être adressée.

Action n°3: je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Cette revendication semble aller de soi et pourtant les exemples de problème de revêtement de chaussée ne manquent pas à Vanves. Sans pouvoir être exclusifs, signalons le boulevard du Lycée, les tampons autour des bouches en fonte qui sont très dégradés depuis longtemps - malgré nos signalements à GPSO, et présentent un danger pour les cyclistes sur ce tronçon étroit (risque d'écart) ainsi que les nombreux trous et nids de poules de la rue JB Potin.

À noter que même sur les voiries départementales, le maire est tenu de tout mettre en œuvre pour la sécurité des usagers.

L'entretien du réseau cyclable doit bénéficier a minima du même niveau que le reste de la voirie. Les déviations pour travaux doivent comporter également une déviation cyclable (et non juste un "cyclistes, mettez pied à terre").

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4: je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Améliorer la santé de tous en promouvant les modes actifs et limiter les pollutions (qualité de l'air, diminution du bruit), cela est possible en limitant l'accès de la ville aux véhicules individuels motorisés en transit.

La mise en sens unique des avenues Marcheron et de la République, ainsi que celle du tronçon de la rue Jean Bleuzen entre Gambetta et l'Insurrection, tout en maintenant la circulation des cycles dans les deux sens, participeraient à ces objectifs.

Bien entendu, nous partageons l'intitulé global de l'action "Construire une ville agréable à vitre pour tou.te.s". Les modifications du plan de circulation devront s'intégrer dans une concertation globale et détaillée avec la population. La réduction des transports "nocifs" passe notamment, outre les cycles et les modes actifs, par une amélioration des Transports en Commun et de leur accessibilité.

Action n°5 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Compte tenu de sa compacité et de son réseau de commerces, la ville de Vanves se prête très facilement aux déplacements à pied et à vélo. Il est donc plus que souhaitable d'y instaurer une vitesse maximale autorisée à 30 km/h, y compris sur les voies départementales, afin de limiter les accidents liés à la vitesse trop élevée des autos et des deux-roues motorisés, et leurs conséquences dramatiques pour les usagers vulnérables.

Bien entendu, nous partageons l'intitulé global de l'action "Construire une ville agréable à vitre pour tou.te.s". Les modifications du plan de circulation devront s'intégrer dans une concertation globale et détaillée avec la population. La réduction des transports "nocifs" passe notamment, outre les cycles et les modes actifs, par une amélioration des Transports en Commun et de leur accessibilité.

Action n°6 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne Piétonniser la rue Montholon, qui s'inscrirait dans une "magistrale active" à créer entre la gare du Grand Paris Express et l'église Saint-Rémy via le stade et le parc Pic.

Bien entendu, nous partageons l'intitulé global de l'action "Construire une ville agréable à vitre pour tou.te.s". Les modifications du plan de circulation devront s'intégrer dans une concertation globale et détaillée avec la population. La réduction des transports "nocifs" passe notamment, outre les cycles et les modes actifs, par une amélioration des Transports en Commun et de leur accessibilité.

Action n°7: je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

- Pour réduire la vitesse de tous et faciliter les déplacements à vélo, systématiser les doubles-sens cyclables, quelle que soit la vitesse maximale autorisée (rétablir celui de la rue Mary Besseire) et en priorité dans la rue Barbès, avenue de Verdun, avenue Victor Basch, ainsi que dans le haut de la rue Falret dont le sens unique actuel impose un gros détour pénalisant.
- aux carrefours à feux, généraliser les sas vélos et les cédez-le-passage cyclistes multidirectionnels. Les

Les doubles-sens cyclables peuvent être étendus, en fonction des types de voirie. Concernant celui de la rue du résistant communiste fusillé Mary Besseyre, partiellement ôté il y a quelques temps, il conviendra de revoir l'aménagement du carrefour de l'Insurrection à son point de jonction.

Action n°8 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Diminuer le nombre de places de stationnement pour voitures, faire appliquer la règle de l'interdiction de stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs, et systématiser le stationnement payant pour les véhicules motorisés (autos et deux-roues) afin d'améliorer le confort des piétons de tout âge, et la qualité de vie des Vanvéens.

Bien entendu, nous partageons l'intitulé global de l'action "Construire une ville agréable à vitre pour tou.te.s". Les modifications du plan de stationnement devront s'intégrer dans une concertation globale et détaillée avec la population. La réduction des transports "motorisés" et de leur stationnement passe notamment par une amélioration des Transports en Commun et de leur accessibilité.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo dans le square du métro afin de favoriser l'intermodalité.

Dans le cadre du schéma directeur d'aménagements cyclables.

Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Installer des arceaux pour vélos de manière quantitative et qualitative (les arceaux situés près de la mairie sont inappropriés et donc peu utilisés).

Implanter des arceaux en nombre auprès des équipements recevant du public (mairie, écoles, cinéma...) Stationnement vélo et sécurité routière

Dans le cadre du schéma directeur d'aménagements cyclables.

Action n°11 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Dans le cadre du schéma directeur d'aménagements cyclables.

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Pour que chaque enfant vanvéen puisse aller seul au collège à vélo, il faut commencer l'apprentissage dès le plus jeune âge. Décliner le programme nationale "savoir rouler à vélo" et participer à la semaine du vélo à l'école, chaque année au mois de mai.

C'est effectivement dans notre programme.

Action n°13 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Acquérir des vélos d'enfant et les mettre à disposition des écoles pour des interventions systématiques et faciles dans les classes

C'est effectivement dans notre programme.

Action n°14 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°15 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Nommer un animateur vélo qui intervienne dans les écoles mais aussi dans les entreprises pour inciter les venues à vélo dans le cadre des Plans de mobilité d'entreprise.

La première action auprès des entreprises sera d'agir vers le législateur et IDF-Mobilités, pour rendre obligatoire certaines mesures "pro-vélo" : trop d'entreprises refusent d'appliquer les possibilités prévues par la loi (IKV - Indémnité Kilométrique de Vélo) ou Forfait Mobilité Durable.

La mairie aura également un rôle incitatif auprès des entreprises en ce sens, pour les engager à appliquer ces mesures.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la·le candidat·e